

Avis public d'élection

Municipalité

Saint-Jacques

Scrutin du

2020

12

20

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Jacques

Municipalité

par Josée Favreau

Président d'élection

, que:

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures:

le siège #1 (conseiller)

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants:

Du

2020-11-06

au

2020-11-20

année mois jour

année mois jour

Jour: Lundi,

Heure: de: 9 h à: 11 h

de: 13 h 30 à: 16 h

Jour: Mardi,

Heure: de: 13 h 30 à: 16 h

de: _____ à: _____

Jour: Mercredi,

Heure: de: 13 h 30 à: 16 h

de: _____ à: _____

Jour: Jeudi,

Heure: de: 9 h à: 11 h

de: 13 h 30 à: 16 h

Jour: Vendredi,

Heure: de: 9 h à: 11 h 30

de: _____ à: _____

À NOTER – Le vendredi

2020-11-20

année mois jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le:

2020-12-20

de 10 h à 20 h

année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le ou les:

2020-12-13

de 9 h 30 à 20 h

année mois jour

de 9 h 30 à 20 h

année mois jour

4. Renseignements sur le vote par correspondance lors d'une élection en contexte de COVID-19:

Tout électeur dont l'isolement est ordonné ou recommandé doit voter par correspondance. Ces électeurs sont les suivants:

- les personnes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - les personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 et étant toujours considérées comme porteuses de la maladie;
 - les personnes présentant des symptômes de COVID-19;
 - les personnes ayant été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - les personnes en attente d'un résultat au test de la COVID-19.
- Le vote par correspondance remplace tout vote itinérant. Toute électrice ou électeur domicilié dans un centre d'hébergement ou un centre de santé admissible au vote itinérant a le droit de voter par correspondance.
 - Pour ces électeurs, une demande de vote par correspondance peut être faite par écrit ou verbalement au président d'élection au plus tard le dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin.
 - Pour ces électeurs, la demande au président d'élection pour obtenir les bulletins de vote non reçus peut être faite à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin.
 - Pour ces électeurs, la date limite pour faire une demande de vote par correspondance est le:

2020-12-08		
année	mois	jour
 - Les bulletins de vote seront expédiés le:

2020-12-10		
année	mois	jour
 - Parmi ces électeurs, ceux qui en ont fait la demande et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le:

2020-12-10		
année	mois	jour

5. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection:

Danielle Jetté

Prénom et nom

6. J'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature):

Prénom et nom

7. Coordonnées du président d'élection

Vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection

adresse : _____

16 rue Maréchal

Saint-Jacques, Québec, J0K 2R0

téléphone: 450 839-3671

Adjoint

adresse : _____

téléphone: _____

8. Signature

Donner à _____

Saint-Jacques

Municipalité

, le

2020	10	19
année	mois	jour

Président d'élection